

PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien.
- Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consultez votre médecin.
- Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si vous ressentez un des effets mentionnés comme étant grave, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

Dans cette notice :

1. QU'EST-CE QUE PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?
2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ?
3. COMMENT PRENDRE PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ?
4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?
5. COMMENT CONSERVER PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ?
6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

1. QU'EST-CE QUE PSYLIA, Poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ET DANS QUELS CAS EST-IL UTILISÉ ?

Ce médicament est un laxatif qui modifie la consistance des selles et augmente la masse fécale. Il est préconisé dans la constipation.

2. QUELLES SONT LES INFORMATIONS A CONNAITRE AVANT DE PRENDRE PSYLIA, Poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ?

Ne prenez jamais PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet dans les cas suivants :

- Certaines maladies de l'intestin et du côlon.
- En cas de douleurs abdominales (douleurs du ventre).

Dans le doute, il est indispensable de demander l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

Faites attention avec PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet :

Mises en garde spéciales :

PAS D'UTILISATION PROLONGÉE SANS AVIS MÉDICAL.

• Constipation occasionnelle

Elle peut être liée à une modification récente du mode de vie (voyage...).

Le médicament peut être une aide en traitement court. Toute constipation récente inexpliquée par le changement du mode de vie, toute constipation accompagnée de douleurs, de fièvre, de gonflement du ventre, doit faire demander l'avis du médecin.

• Constipation chronique (constipation de longue durée)

Elle peut être liée à deux causes :

- soit à une maladie de l'intestin qui nécessite une prise en charge par le médecin,
- soit à un déséquilibre de la fonction intestinale dû aux habitudes alimentaires et au mode de vie.
- Dans ce dernier cas le traitement comporte entre autres :
 - une augmentation des apports alimentaires en produits d'origine végétales (légumes verts, crudités, pain complet, fruits...),
 - une augmentation de la consommation d'eau et de jus de fruits,
 - une augmentation des activités physiques (sport, marche...),
 - une rééducation du réflexe de défécation,
 - parfois l'adjonction de son à l'alimentation.

Il est utile de prendre conseil auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.

Précautions d'emploi :

Chez le malade habituellement alité ou dont l'activité physique est très réduite un examen médical est nécessaire avant tout traitement par ce médicament.

Le volume de liquide destiné à la dilution de la poudre doit être suffisant pour ne pas réduire l'efficacité du produit et pour ne pas entraîner une obstruction.

Chaque sachet apportant 3,75 mEq de potassium, la spécialité ne doit pas être administrée dans le cas où l'apport potassique est à restreindre.

Prise ou utilisation d'autres médicaments

Si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, y compris un médicament obtenu sans ordonnance, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

Grossesse et allaitement

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

3. COMMENT PRENDRE PSYLIA, Poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ?

Posologie

La posologie usuelle est de 1 sachet une à trois fois par jour.

4. QUELS SONT LES EFFETS INDESIRABLES EVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet est susceptible d'avoir des effets indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

Gonflement du ventre en début de traitement.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, ou si certains effets indésirables deviennent graves, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

5. COMMENT CONSERVER PSYLIA, Poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Ne pas utiliser PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet après la date de péremption mentionnée sur la boîte.

A conserver à l'abri de l'humidité.

Les médicaments ne doivent pas être jetés au tout à l'égout ou avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien ce qu'il faut faire des médicaments inutilisés. Ces mesures permettront de protéger l'environnement.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Que contient PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet ?

La substance active est :

Psyllium 3,6 g

Pour un sachet de 6,9 g.

Les autres composants sont :

Acide citrique anhydre, sorbitol, bicarbonate de potassium, bicarbonate de sodium, carbonate de calcium, saccharine sodique, arôme citron (huiles essentielles déterpénées de citron-maltodextrine).

Qu'est-ce que PSYLIA, poudre effervescente pour suspension buvable en sachet et contenu de l'emballage extérieur ?

Ce médicament se présente sous forme de poudre effervescente pour suspension buvable en sachet. Boîte de 10, 20 ou 24.

Titulaire

Laboratoires TECHNI-PHARMA
7, rue de l'Industrie
BP 717
98014 Monaco Cedex

Exploitant

Laboratoires TECHNI-PHARMA
7, rue de l'Industrie
BP 717
98014 Monaco Cedex

Fabricant

Laboratoires TECHNI-PHARMA
7, rue de l'Industrie
BP 717
98014 Monaco Cedex

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est le 27/09/1993.

Des informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'Afssaps (France).